#### AR Prefecture

043-214300584-20240411-CFU2023ASS-BF Regu le 12/04/2024

Département : Haute-Loire.

# EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC n°2024.02.02

### Séance du 11 Avril 2024

Nombre de

- afférents au Conseil

: 15

Date de la

membres

Municipal

convocation :

- en exercice

: 15 : 13 31 mars 2023

- présents

. .

- excusées 2

L'an deux mil vingt quatre le onze avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

<u>Présents</u>: Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées: Stéphanie BLANCHARD, Coralie RAVEL

Eric Gros a été nommé secrétaire de séance.

#### Objet de la délibération :

# Approbation du compte financier unique (CFU) 2023 Budget n° 05802 ASSAINISSEMENT

Le compte financier unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

La candidature de la commune de LA CHAPELLE D'AUREC ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes, la commune et le comptable public ont produit pour l'exercice 2023, un compte financier unique (C.F.U).

Le C.F.U vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2023 du budget service de l'Assainissement a été arrêté à la somme de 112 196,06 € en recettes et de 112 792,91 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en Investissement.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 4 000 € et les restes à réaliser en recettes à 0 € ce qui représente un solde négatif de – 4 000 €.

Le résultat de clôture du budget service de l'Assainissement au 31 décembre 2023 se présente donc ainsi qu'il suit :

- o Un solde négatif de 8 247,97 € en section de fonctionnement,
- Un solde positif de 53 672,80 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2022,
- o Un solde positif de 49 672,80 € en section d'investissement en intégrant le solde des reports de 4 000 €

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 41 424,83 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2022 et les reports de 2023 sur 2024.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2023 lequel peut se résumer de la manière suivante :

## AR Prefecture

043-214300584-20240411-CFU2023ASS-BF Reçu le 12/04/2024

	Détermination du résultat cun	nulé à la f	in de l'exercice	N	
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	49 759,55	81 618,78	131 378,33
	Recettes réalisées (1)	В	49 654,70	62 541,37	112 196,07
	Reste à réaliser	Ç	125	:0:	i <del>o</del>
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	84 400,00	93 000,00	177 400,00
	Dépenses réalisées (1)	E	30 622,35	82 170,56	112 792,91
	Reste à réaliser	F	4 000,00	124	4 000,00
Différences entre les titres	Solde des réalisations de	G=B-E	19 032,35	-19 629,19	- 596,84
et les mandats	l'exercice(+/-)	G-6-E			
Résultats antérieurs					
reportés	Résultats antèrieur reportés(+/-)	Н	34 640,45	11 381,22	46 021,67
Solde( investissement) ou					
résultat de	Excédent/déficit	G+H	1		
clôture(exploitation)			53 672,80	-8 247,97	45 424,83
Différences entre les					
restes à réaliser	Restes à réaliser(+/-)	1=C-F	-4 000,00	5-6	-4 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	49 672,80	- 8 247,97	41 424,83

<sup>(1)</sup> Les recettes réaliséeset les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipal pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- La situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- > Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- > La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- > Le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- > Et les résultats de celui-ci.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2023 présente les principales masses suivantes :

### Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations corporelles (nettes)	- N	Dotations	41,86
Terrains	120	Fonds globalisés	76,40
Constructions		Réserves	191,71
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	724,05	Différences sur réalisation d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	121	Report à nouveau(1)	
Immobilisation mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisation affectées	(#):	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-19,63
Autres immobilisations corporelles	(4)	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	724,05	Subventions non transférables	.2
Immobilisations financières	(€)	Droit de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	724,05	Provisions réglementées	147
Stocks	-	TOTAL FONDS PROPRES	
Créances	45,09	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement	740	Dettes financières à long terme	
Disponibilités	0,33	Fournisseurs (2)	
Autres actifs circulant	328	Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	45,42	Total des dettes à court terme	-
Comptes de régularisation		TOTAL DETTES	93,56
		Compte de régularisation	3
TOTAL ACTIF	769,48	TOTAL PASSIF	769,48

<sup>(1)</sup> Déduction faite des amortissements et dépréciations

<sup>(2)</sup> Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

## AR Prefecture

043-214300584-20240411-CFU2023ASS-BF Reçu le 12/04/2024

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoit délibéré. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

-Approuve à l'unanimité des présents, le compte financier unique 2023 du budget Service de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme au registre. Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le 12 avril 2024 et publication le 12 avril 2024.